

Communiqué

Le 9 juin 1995

N° 106

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE EN VISITE AU CANADA

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le président du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), M. Émile-Derlin Zinsou, effectuera une visite officielle au Canada du 12 au 15 juin 1995. À Ottawa, M. Zinsou doit rencontrer le premier ministre Jean Chrétien et le ministre Ouellet.

« Je suis très heureux, à quelques mois de la tenue du sixième Sommet de la Francophonie, de recevoir M. Zinsou. La visite du président du Conseil permanent de la Francophonie donne au gouvernement canadien une nouvelle occasion de montrer toute l'importance qu'il accorde à la Francophonie », a déclaré M. Ouellet.

Le Ministre s'entretiendra avec le Président de la préparation du sixième Sommet de la Francophonie, prévu pour décembre prochain à Cotonou, au Bénin. Ils discuteront également de la Conférence sur la diplomatie préventive, une initiative proposée par M. Ouellet lors de la dernière réunion ministérielle qui avait lieu à Ouagadougou. Cette conférence, qui aura lieu à Ottawa en septembre et dont M. Ouellet sera l'hôte au nom du gouvernement canadien, devrait déboucher sur des propositions qui seront soumises au prochain Sommet de Cotonou.

Après son séjour à Ottawa, M. Zinsou se rendra au Nouveau-Brunswick et au Québec pour y rencontrer les autorités gouvernementales. Ces deux provinces ont, au sein de la Francophonie, le statut de « gouvernement participant ».

Le CPF est composé des représentants de chefs d'État et de gouvernement de 15 pays et est responsable de la préparation et du suivi des Sommets de la Francophonie. Son



président actuel, M. Zinsou, un Béninois, occupe la présidence depuis la dernière Conférence ministérielle de la Francophonie, qui s'est tenue en décembre 1994 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

Document d'information

LA FRANCOPHONIE : LE CONTEXTE HISTORIQUE

LA FRANCOPHONIE

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant le français ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Elle peut également être perçue comme un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations, gouvernementales et privées, engagées dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme « Francophonie » est couramment utilisé pour désigner le mouvement de concertation des peuples d'expression française afin de se doter d'un cadre organisé et de structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie internationale, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays qui adhèrent aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

La Francophonie internationale a pris naissance dans les nombreuses associations francophones privées, dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Dans chacune, on retrouve des Canadiens et des Canadiennes, notamment certains des fondateurs de ces associations. Ces personnes ont, avec leurs collègues des autres pays francophones, jeté les bases de ce qui est devenu la coopération multilatérale francophone.

LE CANADA EN FRANCOPHONIE

Reconnaissant l'importance du fait français chez lui, ainsi que son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions.

La Francophonie fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada : c'est un prolongement naturel de la configuration linguistique du pays sur le plan international. Le Canada est donc membre de toutes les organisations francophones multilatérales; il est l'un des États fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) au sein de laquelle il joue, depuis son origine, un rôle très actif.

En outre, le Canada participe aux deux conférences permanentes : la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES).

Depuis 1986, la Francophonie a pris un nouvel élan grâce à la tenue de cinq conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le langage courant a baptisé ces conférences « les Sommets de la Francophonie ». Le Canada a été, après le Sommet de Paris et avant celui de Dakar, l'hôte du deuxième Sommet qui s'est tenu à Québec, et il a pris une part active à toutes les étapes du processus des Sommets. Les conférences au Sommet ont eu lieu à Paris (1986), à Québec (1987), à Dakar (1989), à Chaillot (1991) et enfin à Maurice (1993). Le prochain sommet est prévu à Cotonou, au Bénin, en décembre 1995.

La participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la scène internationale. Cet effort de rapprochement au sein de la communauté francophone n'est pas, du reste le fait du seul gouvernement fédéral : c'est une question d'intérêt pour toute la population canadienne.

Le Canada occupe une position enviable sur l'échiquier international : non seulement il fait partie des grands organismes de la communauté internationale, mais sa dualité linguistique et la richesse de ses cultures en font un partenaire recherché au sein du Commonwealth comme de la Francophonie.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est donc faire partie du riche réseau des 47 pays et des gouvernements qui ont le français en partage. C'est aussi révéler au reste du monde les traits de sa physionomie et donner aux Canadiens et Canadiennes d'expression française, ainsi qu'aux francophiles de ce pays, une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement dans un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Le Québec joue un rôle de premier plan au sein de la Francophonie internationale et les gouvernements des autres provinces à forte population francophone y participent activement. Ainsi, en 1970, les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont pris part à la Conférence constitutive de l'ACCT. Le Canada jouit du statut d'État membre de la Francophonie, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick en sont des gouvernements participants.